

**AVIS DE SÉCURITÉ
RÉSEAU DE DISTRIBUTION
2008-03**

Disjoncteur-réenclencheur de type MVE McGraw-Edison

À diffuser à tout le personnel du réseau de distribution

Contexte :

Un bris important est survenu sur le disjoncteur 25-36 du poste Mic-Mac. Cet appareil est un disjoncteur-réenclencheur de type MVE du fabricant McGraw-Edison. À cause d'un amorçage interne à la terre d'une traversée, il y a eu éclatement de cette dernière. Des éclats de porcelaine ont été projetés dans toutes des directions jusqu'à une distance maximum de 7 m. Ce disjoncteur était muni de traversées en porcelaine, telles que fournies à l'origine par le fabricant.

D'autres bris similaires se sont produits auparavant, notamment sur le 25-34 du poste St-Lazare le 24 novembre 2004, ainsi que le 25-35 du poste Dosquet, le 26 septembre 2005.

Population concernée :

Gestionnaires, monteurs, jointeurs, dépanneurs, thermographes, travailleurs œuvrant dans l'activité mesurage.

Constat :

Étant donné les risques pour le personnel associés au type de bris, il est requis d'établir des zones d'accès limité autour de tous les MVE munis de traversées en porcelaine, selon les prescriptions de l'encadrement TEI-SEC-N-0011 en fonction de la problématique stipulée dans l'avis de maintenance TET-APE-A-2039. Le rayon de ces zones sera de 7 m à partir du centre des disjoncteurs.


Cette problématique n'a pas d'impact significatif sur la fiabilité des MVE lors d'un déclenchement. Par conséquent, aucune restriction n'est applicable à la prise du régime Retenue en Distribution.

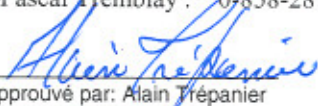
Lors d'intervention à l'intérieur d'une zone d'accès limité avec la mention *Disjoncteur MVE*, le personnel du réseau de Distribution devra s'assurer de la présence d'un représentant TransÉnergie qui fera établir les mesures requises afin de permettre d'effectuer l'intervention en toute sécurité.


Si l'intervention est planifiée, les échanges préalables doivent être faits entre les chefs Maintenance (TransÉnergie et Distribution).

Si l'intervention est non planifiée, le personnel de Distribution contactera l'opérateur CED qui fera les démarches auprès de l'exploitant du CT pour avoir un représentant TransÉnergie devant prendre les mesures de sécurité requises.

Personne ressource à contacter : Jean-Pascal Tremblay : 0858-2812


08-24-09
Approuvé par: Gérard Cyr
Chef Prévention au travail
Direction ESRT
Vice-présidence – Réseau de distribution


Approuvé par: Alain Trépanier
Chef Expertise souterraine
Direction ESRT
Vice-présidence – Réseau de distribution


08/04/09
Approuvé par: Michel Saindon
Chef Stratégies d'expl. & gestion qual. données
Dir. Conduite du réseau de distribution
Vice-présidence – Réseau de distribution